

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

la fraude par télémarketing



LE MINISTÈRE DES
SERVICES AUX CONSOMMATEURS

www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs



Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

Qu'est-ce que la fraude par télémarketing?

Le téléphone sonne. Un agent de télévendeur vous annonce que vous avez gagné les vacances de vos rêves ou de l'argent. Non seulement vous répondez à un appel qui vous dérange et vous agace, mais vous avez souvent affaire à quelqu'un qui essaie de vous avoir.

Les faux télévendeurs extorquent tous les ans des millions de dollars aux consommateurs ontariens. Vous ne pouvez pas éviter tous les appels non sollicités, mais vous pouvez apprendre à détecter ceux qui risquent d'être frauduleux.

Comment cela fonctionne-t-il?

Les faux télévendeurs ont plus d'un tour dans leur sac, dont le plus répandu est celui qui consiste à offrir un prétendu séjour de vacances.

On vous appelle en vous disant que vous avez gagné un séjour de vacances. Mais pour obtenir votre prix, vous devez payer des frais d'administration ou signer une entente de multipropriété.

Si vous n'avez pas demandé de renseignements ni participé à un concours, soyez très vigilant. La personne qui appelle peut vous demander des frais d'administration pour obtenir vos renseignements bancaires ou tout simplement essayer d'encaisser les frais sans aucune intention de vous donner le séjour de vacances. Ne communiquez pas de renseignements personnels tels que le numéro de vos cartes de crédit ni celui de votre compte bancaire. Les escrocs peuvent s'en servir pour voler votre identité.

Comment puis-je me protéger?

Rappel : Si l'on vous pousse ou si l'appel vous paraît suspect, vous avez le droit de raccrocher.

- Ne payez jamais de frais pour pouvoir empocher les gains d'une loterie.
- Ne donnez jamais de renseignements sur votre situation financière, vos comptes bancaires ou vos cartes de crédit pas même la date d'expiration, à moins que vous ne connaissiez la personne ou l'entreprise à qui vous avez affaire.
- Méfiez-vous des tactiques qui essaient de vous forcer à acheter quelque chose. Les entreprises réputées respectent toujours votre choix.
- N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un qui insiste pour que vous payiez sur-le-champ.
- Soyez prudent si un inconnu vous offre une « bonne occasion » de faire des affaires ou d'investir.
- Renseignez-vous. Faites des recherches sur l'entreprise, ses investissements, ses produits et ses services avant d'acheter quelque chose ou d'investir de l'argent.
- Avant de donner votre réponse à un télévendeur qui vous offre des placements ou des services financiers tels que de l'assurance, parlez toujours à un conseiller financier ou à quelqu'un à qui vous faites confiance en la matière.

Besoin d'aide?

Apprenez-en davantage sur la fraude par télémarketing.

La fraude par télémarketing au Canada :

www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/index-fra.htm

Signalement en direct des délits économiques

www.recol.ca

Le centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters)

1 888 495-8501

www.phonebusters.com

Conseil de la radiodiffusion et des communications canadiennes

1 877 249-CRTC (2782)

www.crtc.gc.ca

Le ministère des Services aux consommateurs

Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

À VOTRE SERVICE

Visitez son site Web :

www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs

Composez le

416 326-8800

dans la région du
Grand Toronto

1 800 889-9768

sans frais

ATS – Les malentendants peuvent composer le

416 229-6086

dans la région du
Grand Toronto

1 877 666-6545

sans frais

Vous pouvez aussi envoyer un courriel à :

consumer@ontario.ca